# Maison des Français de l'Etranger

# Brésil

Ministère des affaires étrangères
Téléphone: 01.43.17.60.79
Courriel: mfe@mfe.org
Internet: http://www.mfe.org

Maison des Français de l'étranger
Téléphone: 01.43.17.60.79
Courriel: mfe@mfe.org

Fichier généré le 28 sept. 2009

# Sommaire

**Brésil** ..... **1 / 47**
- Présentation du pays ..... 3 / 47
  - Histoire ..... 3 / 47
  - Constitution et gouvernement ..... 5 / 47
  - Langue ..... 7 / 47
  - Religion ..... 7 / 47
  - Géographie ..... 7 / 47
  - Climat ..... 8 / 47
  - Villes principales ..... 9 / 47
  - Economie ..... 11 / 47
  - Principaux indices ..... 12 / 47
- Vie pratique ..... 14 / 47
  - Entrée et séjour ..... 14 / 47
  - Maintien du contact avec la France ..... 17 / 47
  - Cadre de vie ..... 21 / 47
  - Coût de la vie ..... 23 / 47
  - Logement ..... 25 / 47
  - Equipements domestiques ..... 26 / 47
  - Alimentation ..... 28 / 47
  - Habillement - linge de maison ..... 30 / 47
  - Automobiles ..... 30 / 47
  - Transport ..... 33 / 47
- Santé ..... 35 / 47
  - Conditions sanitaires et médicales ..... 35 / 47
- Emploi, stage ..... 36 / 47
  - Marché du travail ..... 36 / 47
  - Réglementation du travail ..... 36 / 47
  - Outils pour la recherche d'emploi ..... 36 / 47
  - Organismes sur place pour la recherche d'emploi ..... 37 / 47
  - Ce que recherchent les recruteurs ..... 37 / 47
  - Curriculum vitae ..... 37 / 47
  - Lettre de motivation ..... 38 / 47
  - Entretien d'embauche ..... 38 / 47
  - Opportunités d'emploi et de stages ..... 38 / 47
  - Espace partenaires ..... 38 / 47
- Protection sociale ..... 40 / 47
  - Convention de sécurité sociale ..... 40 / 47
  - Pour en savoir plus ..... 40 / 47
- Fiscalité ..... 41 / 47
  - Convention fiscale ..... 41 / 47
  - Fiscalité du pays ..... 44 / 47
- Scolarisation ..... 45 / 47
  - Scolarisation dans le système français ..... 45 / 47
  - L'enseignement supérieur ..... 45 / 47
- Pour en savoir plus ..... 46 / 47
  - Librairies spécialisées ..... 46 / 47
  - Bibliographie ..... 46 / 47
  - Sites Internet ..... 47 / 47

# Brésil

- **Langue :** portugais
- **Nombre d'habitants :** 190 millions d'habitants
- **Monnaie :** Real (BRL)
- **Décalage horaire :** - 3h en été, - 5h en hiver (par rapport la France)
- **PIB :** 1314 Mds USD (2007)
- **Climat :** équatorial, tropical à subtempéré selon les régions

Au 31 décembre 2008, 17 773 Français étaient inscrits au registre des Français établis hors de France.

La communauté française au Brésil est estimée à 25 000 personnes.

Plus de la moitié réside dans l'Etat de Sao Paulo (8 137 inscrits), on compte 6 350 inscrits à Sao Paulo, tandis que c'est dans la circonscription de Brasilia (la plus vaste) que les Français sont les moins nombreux (3 286 personnes).

Plus de 350 filiales d'entreprises françaises sont implantées au Brésil (dont 80% dans la circonscription de Sao Paulo).

La plupart des grands groupes français sont représentés et emploient directement quelques 230.000 personnes.

*Dernière mise à jour de cette rubrique : 20/02/2009*

BRÉSIL
VENEZUELA
COLOMBIE
Guyane (FRANCE)
SURINAME
GUYANA
Boa Vista
Macapá
Manaus
AMAZONE
Santarém
Belém
São Luis
Fortaleza
Imperatriz
Teresina
Natal
João Pessoa
Olinda
Recife
Jaboatão
Maceió
Porto Velho
Rio Branco
PÉROU
Feira de Santana
Salvador
BRASILIA
Cuiabá
Goiânia
BOLIVIE
OCÉAN ATLANTIQUE
Uberlândia
Campo Grande
Belo Horizonte
Contagem
Vitória
Ribeirão Preto
OCÉAN PACIFIQUE
São Paulo
Rio de Janeiro
Londrina
PARAGUAY
CHILI
Curitiba
Joinville
Florianópolis
Porto Alegre
ARGENTINE
Pelotas
URUGUAY
1 São Bernardo do Campo
2 Osasco
3 Guarulhos
4 Santo André
5 Santos
6 São João de Meriti
7 Nova Iguaçu
8 Duque de Caxias
9 São Gonçalo
10 Niterói
0 500 km
Division Géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires Etrangères © 2004

# Présentation du pays

## Histoire

1500 - L'amiral portugais Pedro Alvares Cabral découvre le Brésil.

1555 - Le navigateur français Nicolas Durant de Villegaignon débarque à Rio de Janeiro, d'où il sera expulsé en 1567.

1612 - Une expédition française fonde la ville de Sao Luis (Maranhao).

1624 - Premières invasions hollandaises.

1630 - Premières rébellions des esclaves.

1705 - Début de la ruée vers l'or du Minas Gerais.

1713 - Traité d'Utrecht, par lequel le fleuve Oyapock délimite la frontière entre l'Amapa et la Guyane Française.

1789 - Dans le Minas Gerais, premier mouvement réclamant l'indépendance.

1808 - La famille royale portugaise s'installe à Rio, fuyant l'invasion du Portugal par Napoléon.

1815 - Le Brésil devient un royaume uni à celui du Portugal.

1822 - Dom Pedro I déclare l'indépendance et devient empereur du Brésil.

1840 - Dom Pedro II devient empereur à l'âge de 14 ans.

1847 - Avec la création du poste de Président du Conseil des Ministres, le Brésil devient une monarchie parlementaire.

1864 - Le Paraguay déclare la guerre au Brésil.

1870 - Victoire sur le Paraguay.

1888 - Abolition de l'esclavage.

1889 - Proclamation de la République et exil de Pedro II.

1930 - Getulio Vargas devient Président de la république.

1937 - Nouvelle constitution qui fonde l'"Etat nouveau".

1942 - Le Brésil déclare la guerre à l'Allemagne et à ses alliés.

1946 - Nouvelle Constitution.

1950 - Election de Getulio Vargas à la Présidence de la République.

1954 - Suicide du Président Vargas.

1956 - Juscelino Kubitschek devient Président.

21 avril 1960 - Inauguration de Brasilia qui devient la capitale fédérale.

1961 - Election de Jânio Quadros à la Présidence. Il démissionne la même année, remplacé par Joao Goulart.

1964 - L'armée prend le pouvoir.

1968 - Début du "miracle brésilien".

1985 - Retour au régime civil. Tancredo Neves, candidat de l'opposition, est élu Président (le 15 janvier) et inaugure la Nouvelle République. Il décède le 21 avril et est remplacé par José Sarney.

5 octobre 1988 - Promulgation de la nouvelle Constitution qui instaure un régime présidentiel.

17 décembre 1989 - Fernando Collor de Mello est élu Président au suffrage universel direct avec 53% des suffrages exprimés.

2 octobre 1992 - Le vice-président Itamar Franco assume la Présidence de la République après la mise à l'écart de Fernando Collor, mis en accusation par le Congrès pour des faits de corruption.

29 décembre 1992 - Démission de Fernando Collor. Itamar Franco le remplace.

1994 - Mise en oeuvre d'un nouveau plan de stabilisation de l'économie et création, le 1er juillet, d'une nouvelle monnaie, le real.

3 octobre 1994 - Fernando Henrique Cardoso est élu Président de la République dès le premier tour de scrutin.

17 octobre 1994 - Signature de l'accord de libre-échange instaurant le MERCOSUR entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

1er janvier 1995 - Fernando Henrique Cardoso prend ses fonctions de Président de la République.

4 octobre 1998 - Réélection, dès le premier tour, du Président Cardoso pour un second mandat de 4 ans.

20 janvier 2002 - Assassinat de Celsio Daniel, dirigeant du Parti des Travailleurs et conseiller de Luiz Inacio Lula da Silva, candidat de ce parti à l'élection présidentielle d'octobre 2002.

27 octobre 2002 - Luiz Inacio Lula da Silva est élu Président de la République avec 62% des voix.

3 octobre 2004 - Premier tour des élections municipales. Le Parti des travailleurs (PT) du président Lula Da Silva obtient 16,3 millions de voix contre 15,7 millions pour l'opposition, le Parti de la social-démocratie brésilienne (PSBD).

31 octobre 2004 - Second tour des élections municipales dans 43 villes de plus de 200.000 habitants. Le Parti des travailleurs perd Sao Paulo et Porto Alegre.

26-31 janvier 2005 - Cinquième Forum social mondial à Porto Alegre (capitale de l'Etat du Rio Grande do Sul).

28 mars 2005 - Le Brésil ne renouvelle pas son accord avec le Fonds monétaire international (FMI).

10-14 avril 2005 - Tournée du président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva en Afrique.

2-16 mai 2005 - Marche des paysans "sans terre". Le Brésil présente de très grandes inégalités dans la répartition des terres : 3,5% des propriétaires disposent de 56% des terres arables, alors que 40% des paysans les plus pauvres n'en possèdent qu'1%.

Juin-juillet 2005 - Série de scandales de corruption au Brésil.

8 août 2005 - Lancement officiel du projet de route interocéanique reliant le Brésil et le Pérou.

21 septembre 2005 - Démission du président de l'Assemblée brésilienne. Severino Cavalcanti (Parti progressiste, droite, allié du gouvernement) doit quitter son poste en raison des accusations de corruption pesant contre lui.

9 octobre 2005 - Election du président du Parti des travailleurs.

23 octobre 2005 - Référendum sur le commerce des armes à feu au Brésil. A la question : "le commerce des armes à feu et munitions doit-il être interdit au Brésil? ", 64% des électeurs répondent "non" et 36% "oui".

1er octobre 2006 - 1er tour de l'élection présidentielle et élections législatives. Le président sortant Luis Inacio Lula da Silva obtient 48,79% des suffrages contre 41,43% pour son adversaire, le candidat social-démocrate Geraldo Alckmin.

29 octobre 2006 - 2ème tour de l'élection présidentielle. Le président Luis Inacio Lula da Silva est largement réélu avec 60,83% des suffrages contre 39,17% pour son adversaire social-démocrate Geraldo Alckmin.

18-19 janvier 2007 - Sommet du Mercosur à Rio de Janeiro.

11-15 juin 2007 - Vème congrès du Mouvement brésilien des travailleurs ruraux sans-terre (MST) à Brasilia.

4 juillet 2007- 1er sommet Union européenne-Brésil. Ce partenariat a pour objectif une coopération plus étroite entre l'Union européenne et le Brésil dans de nombreux domaines tels le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, les sources d'énergie renouvelables et la coopération avec le Mercosur (Marché commun du Sud).

10 juillet 2007 - Le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva annonce la relance du programme nucléaire de son pays.

9-11 novembre 2007 - 17ème sommet ibéro-américain.

9 décembre 2007- Création officielle de la Banque du Sud à Buenos Aires. Initiée en mai 2007 par le Venezuela et l'Argentine afin de créer une alternative latine au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale, la Banque du Sud est créée par 7 pays sud-américains (Bolivie, Brésil, Équateur, Paraguay, Uruguay, Argentine et Vénézuéla).

23 mai 2008 - Création officielle de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) à Brasilia.

5 et 26 octobre 2008 - Elections municipales.

27 octobre 2008 - Réunion extraordinaire du Mercosur sur la crise financière internationale à Brasilia.

16-17 décembre 2008 - Sommets des dirigeants latino-américains à Costa do Sauipe.

22 décembre 2008 - Sommet Union européenne  Brésil à Rio de Janeiro.

10 février 2009 - Création d'un organisme de défense commun latino-américain. Création d'un "Conseil de défense" destiné à promouvoir la concertation dans le domaine militaire.

*Dernière mise à jour : 07/05/2009.*

## Constitution et gouvernement

**République régie par la Constitution du 5 octobre 1988, le Brésil est une fédération divisée en 26 Etats et un District fédéral**.

Les Etats disposent de toutes les compétences qui ne leur sont pas interdites par la Constitution, le pouvoir fédéral (l'Union) ayant l'exclusivité dans, notamment, les domaines suivants : défense, relations extérieures, communications, police, immigration, monnaie et crédit.

**L'Union**
**Le pouvoir exécutif**

Il est assuré par un Président de la République élu pour 4 ans au suffrage universel direct. Il est à la fois le chef de l'Etat et le chef du Gouvernement Fédéral. Il est assisté par un vice-président élu simultanément qui le remplace en cas d'absence ou de vacance et par des Ministres d'Etat qu'il nomme et révoque. Depuis la réforme de la constitution de 1997, le Président peut être élu pour 2 mandats consécutifs.

Le Président sanctionne, promulgue et éventuellement oppose son veto aux projets de lois votés par le Congrès national et peut gouverner par des mesures provisoires ayant force de loi, celles-ci devant être confirmées par le Congrès. Il rend compte de sa gestion au Congrès. Il exerce la direction supérieure de l'administration fédérale et le commandement suprême des Forces armées. Avec l'autorisation du Congrès, il déclare la guerre et conclut la paix.

**Pour en savoir plus**

- Le site de la présidence de la République fédérale du Brésil : www.presidencia.gov.br/

**Le pouvoir législatif**

Il appartient au Congrès national formé de 2 Chambres :

- le Sénat fédéral comprend 81 sénateurs (3 par Etat) élus au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire pour un mandat de 8 ans, renouvelable, par un tiers et deux tiers, tous les 4 ans ;
- la Chambre des députés est composée de 513 députés élus au scrutin proportionnel par Etat, pour 4 ans. Chaque Etat dispose d'un minimum de 8 députés et d'un maximum de 70 députés (Sao Paulo).

Le Congrès n'a pas pouvoir de censurer le gouvernement, mais peut, à la majorité de chaque Chambre, renverser le veto opposé par le Président à une loi votée. Les textes législatifs doivent être approuvés dans les mêmes termes par les deux Chambres.

Les lois à valeur constitutionnelle sont votées à la majorité des 3/5èmes soit 308 députés et 49 sénateurs.

**Pour en savoir plus**

- Le portail de l'administration brésilienne (portugais, espagnol et anglais) : www.camara.gov.br/

**Le pouvoir judiciaire**

Son indépendance est garantie. Le pouvoir judiciaire a pour organes supérieurs le Tribunal Suprême dont la compétence essentielle est de veiller au respect de la Constitution et le Tribunal Supérieur de Justice.

**Les Etats**
**Dans les 26 Etats et le District fédéral, le pouvoir est exercé**

**Par les gouverneurs** élus au suffrage universel et au scrutin majoritaire à deux tours pour une durée de 4 ans. Ils disposent de l'administration de l'Etat et ont des compétences en matière de fiscalité locale.

**Par les Assemblées législatives** : une seule chambre par Etat comptant 3 députés locaux pour un député fédéral, élus pour 4 ans au scrutin proportionnel. Elles sont dotées de compétences limitées.

**Par les tribunaux et les juges des Etats** dont les compétences sont définies par la Constitution des Etats.

**Localisation des Etats**

- **Région centre-ouest :** Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Goias et District fédéral (Brasilia) ;
- **Région nord :** Acre, Amapa, Amazonas, Para, Rondonia, Roraima et Tocantins ;
- **Région nord-est :** Alagoas, Bahia, Ceara, Maranhao, Paraiba, Pernambuco, Piaui, Rio Grande do Norte, Sergipe ;
- **Région sud :** Parana, Santa Catarina, Rio Grande do Sul ;
- **Région sud-est :** Espirito Santo, Minas Gerais, Rio de Janeiro, Sao Paulo.

**Pour en savoir plus**

- Le site de l'ambassade du Brésil en France : www.bresil.org/ Rubrique " Le Brésil > Le Brésil des Etats "

**Les communes**

Au nombre de 5563, les communes sont gérées par un maire assisté de conseillers municipaux élus pour un mandat de 4 ans.

**Pour en savoir plus**

- Le site de l'ambassade du Brésil en France : www.bresil.org/ Rubrique " Le Brésil > Gouvernement et institutions > Législation > Télécharger la Constitution "

*Dernière mise à jour : 11/05/2009.*

## Langue

**Le Brésil est l'unique pays d'Amérique latine de langue portugaise**. Le portugais est la langue officielle, parlée par tous les Brésiliens.

C'est également la langue utilisée dans les milieux d'affaires avec, dans une moindre mesure, l'anglais. L'espagnol est généralement compris par la population brésilienne, surtout dans le sud du pays.

Les quelque 300.000 Indiens du Brésil parlent plus de 100 langues différentes, non écrites.

Le français est traditionnellement utilisé dans les milieux aisés et cultivés, mais en net recul par rapport à l'anglais, surtout auprès des jeunes.

*Dernière mise à jour : 12/05/2009.*

## Religion

**Il n'existe pas, au Brésil, de religion d'état, et la liberté de culte y est totale.**

La population est majoritairement catholique (75%). Les protestants sont environ 10%, les candomblés 5% (religion animiste). Il existe des minorités juive, orthodoxe, bouddhiste et musulmane.

Les cultes inspirés des traditions africaines sont nombreux.

*Dernière mise à jour : 12/05/2009.*

## Géographie

Décalage horaire (par rapport à Paris) :

- en été, 3 heures en moins ;
- en hiver, 5 heures en moins.

Les dates de changement des horaires d'hiver et d'été n'étant pas les mêmes qu'en France, il arrive que l'écart soit de 4 heures en février-mars et en septembre-octobre.

**Présentation générale**

Avec une superficie de 8,5 millions de km² (soit près de 16 fois la France et près de la moitié de l'Amérique du sud), le Brésil se place au cinquième rang mondial derrière la Russie, le Canada, les Etats-Unis et la Chine. 90% du territoire sont situés entre l'équateur et le tropique du Capricorne, qui coupe l'Etat de Sao Paulo quelques kilomètres au nord de la ville. Doté d'une façade maritime de 7.408 km sur l'Atlantique, le Brésil s'étend sur 4.320 km du nord au sud et 4.336 km d'est en ouest.

Il partage ses frontières au nord (de l'est vers l'ouest) avec la Guyane française, le Suriname, la Guyana, le Venezuela, la Colombie; à l'ouest avec le Pérou et la Bolivie; au sud avec le Paraguay, l'Argentine et l'Uruguay.

On distingue 2 régions principales :

- au nord, la plaine de l'Amazonie, recouverte de forêts, chaude et humide, traversée d'est en ouest par l'Amazone, le fleuve le plus important du monde par son débit et dont le bassin hydrographique s'étend sur 47% du territoire brésilien. Au nord, dans le massif des Guyanes, à la frontière avec le Venezuela, se trouve le point culminant du Brésil : le Pico da Neblina (3014 m).
- le plateau central brésilien, bordé à l'est et au sud-est par la plaine côtière atlantique (de 50 à 80 km de large), au-dessus de laquelle s'élève une chaîne montagneuse. A l'intérieur, le plateau se compose surtout de régions plates, entrecoupées de nombreuses vallées et de chaînes montagneuses.

La végétation tropicale est dominante.

**Liaisons avec la France**

10.000 kilomètres séparent le Brésil de la France.

Les principales compagnies aériennes assurent des liaisons régulières.

Air France, TAM Linheas Aereas desservent quotidiennement Rio de Janeiro et Sao Paulo au départ de Paris. Le vol direct dure 11 heures. Il n'y a pas de vol direct pour Brasilia.

**Pour en savoir plus**

- Aéroports de Paris : www.aeroportsdeparis.fr/
- Air France : www.airfrance.fr/
- TAM Linheas Aereas : www.tam.com.br/

La liaison maritime Le Havre - Rio de Janeiro ne concerne que le fret et prend de 10 à 15 jours.

**Population**

Avec 190 millions d'habitants (dont 28% de moins de 15 ans), **le Brésil se classe au cinquième rang mondial par sa population.**

Composée de blancs (environ 50%), de métis (43%), de noirs, d'indigènes et d'asiatiques, cette population, urbanisée à 80%, est inégalement répartie sur le territoire. Les régions à forte densité sont la côte Atlantique et les Etats du sud, en particulier ceux de Sao Paulo et de Rio de Janeiro. Dans les Etats de l'intérieur (Para, Amazone, Mato Grosso) la densité est en revanche très faible. Les grandes villes du sud, notamment Sao Paulo, ont attiré des populations du Nordeste, mais ce mouvement s'est beaucoup ralenti.

Le Brésil compte d'importantes communautés d'origine européenne (Allemands, Espagnols, Italiens, Polonais, Portugais), arabe (Syro-Libanais) et asiatique. Mais ces flux migratoires sont aujourd'hui taris.

*Dernière mise à jour : 13/05/2009.*

## Climat

Le Brésil se trouvant dans la zone australe, les saisons y sont inversées par rapport à l'Europe ; elles sont toutefois moins différenciées que dans les zones tempérées.

Le climat brésilien varie selon l'altitude et la latitude et accuse de grandes différences d'une région à l'autre, du climat équatorial, tropical à subtempéré.

**Températures moyennes**

- au printemps (mi-septembre à mi-décembre), la température est relativement chaude au nord et au nord-est du pays (28°C) ; elle est fraîche et agréable entre Sao Paulo et Porto Alegre ainsi que sur les plateaux de l'intérieur (autour de 18°C à 20°C) ;
- en été (mi-décembre à mi-mars), la température varie entre 28°C dans le nord-est du pays et 20°C sur les plateaux méridionaux ;
- en automne (mi-mars à mi-juin), la température descend au-dessous de 18°C au sud du tropique du Capricorne ;
- en hiver (mi-juin à mi-septembre), au sud du 18ème parallèle, le thermomètre enregistre une température de 10°C.

**Hygrométrie**

Dans les régions équatoriales (Belem), le degré d'humidité peut atteindre jusqu'à 94%, tandis qu'à Rio de Janeiro et à Sao Paulo, celui-ci ne dépasse pas respectivement 74% et 82%. Dans le nord-est, il n'excède pas 45% et, pendant la saison sèche en août et septembre, il est inférieur à 20% à Brasilia. Il neige et il gèle dans certaines régions des Etats de Parana, Santa Catarina et Rio Grande do Sul.

La pluviométrie est très élevée en Amazonie occidentale ou dans le bassin du Parana ; elle est acceptable et suffisante sur la côte orientale et dans le sud, insuffisante dans le nord-est intérieur.

**Pour en savoir plus**

- La météo sur TV5 Monde : www.tv5.org/ Rubrique " Voyageurs > Météo internationale ".

*Dernière mise à jour : 13/05/2009.*

## Villes principales

**Brasilia**

Ville inscrite au patrimoine de l'UNESCO, Brasilia est située sur un plateau au centre du pays, à 1.000 mètres d'altitude. Capitale fédérale depuis 1960 créée ex nihilo par l'architecte Oscar Niemeyer, elle est essentiellement une ville du secteur tertiaire (administrations, universités). Elle compte aujourd'hui 2,5 millions d'habitants et est l'unique agglomération administrée par un gouverneur et son administration, le GDF (*Governo do Distrito Federal*). Le gouverneur actuel est José Roberto Arruda, il a été élu en 2006 pour 4 ans.

**Pour en savoir plus**

- Des tuyaux sur Brasilia : www.dicasdebrasilia.com.br/

**Sao Paulo**

Situé au sud-est, le principal centre économique du Brésil est, avec une agglomération de 20 millions d'habitants, la quatrième métropole mondiale. Capitale financière, carrefour commercial desservi par le port de Santos, toutes les industries y sont représentées : métallurgie, construction mécanique, agro-alimentaire, chimie... On y trouve les sièges sociaux des principales compagnies brésiliennes et étrangères ; c'est également le plus important centre culturel et universitaire du Brésil.

**Pour en savoir plus**

- Le site du Gouvernement de l'Etat : www.saopaulo.sp.gov.br/
- Le site officiel de l'office de tourisme : www.cidadedesaopaulo.com/sp/

**Rio de Janeiro**

L'ancienne capitale (agglomération de 11,9 millions d'habitants) est la seconde ville du Brésil. Elle connaît une activité industrielle et portuaire importante : industrie pétrolière, chimique, pharmaceutique, construction navale, textile... Située dans la baie de Guanabara parsemée d'îles, entourée de collines, dominée par le Corcovado (710 m) et le Pain de sucre (395 m), elle est célèbre pour ses beautés naturelles, ses musées et son carnaval qui en font la "capitale touristique" du pays. Elle compte également de nombreuses universités.

**Pour en savoir plus**

- Le site de la ville (RIOTUR) : www.riodejaneiro-turismo.com.br/pt/
- Le site du Gouvernement de la ville : www.turisrio.rj.gov.br/

**Récife**

Située au nord-est, sur la côte Atlantique, la capitale de l'état de Pernambuco est appelée la Venise de l'Amérique latine en raison du réseau de canaux qui sépare la ville en différents districts. Comptant 3 millions d'habitants, c'est un port actif, ainsi qu'un centre industriel consacré principalement à la transformation de produits agricoles : industrie du sucre, coton, conserveries.

**Pour en savoir plus**

- Le site de la mairie : www.recife.pe.gov.br/

**Belo Horizonte**

La capitale du Minas Gerais (3,5 millions d'habitants) est située au centre d'une importante région agricole et minière. Métallurgie, aciéries, textile, composent le paysage industriel de la ville qui est également un important centre universitaire.

**Pour en savoir plus**

- Le site de la ville : www.belohorizonte.com/br/

**Salvador**

La capitale de l'Etat de Bahia (2,5 millions d'habitants) est célèbre pour son carnaval.

**Pour en savoir plus**

- Le site officiel de l'office de tourisme : www.saltur.salvador.ba.gov.br/
- Le site de la mairie : www.pms.ba.gov.br/

**Belém**

Port important à l'embouchure de l'Amazone, au nord du pays, la capitale du Para (1,5 million d'habitants) a pour principale activité l'industrie mécanique et la construction navale.

**Pour en savoir plus**

- Le site de la mairie : www.belem.pa.gov.br/
- Le portail brésilien du tourisme : www.braziltour.com/site/fr/home/index.php Rubrique " Information et support > Links > Destinations ".

*Dernière mise à jour : 28/05/2009.*

# Economie

**Présentation générale**

(Sources : ministère des Affaires étrangères et européennes)

Dixième économie mondiale en 2008, le Brésil se distingue par ses nombreuses réformes libérales initiées par l'ancien Président Cardoso et adoptées par l'actuel Président Lula. La capacité de rebondir du pays a su éviter à plusieurs reprises la faillite des banques ainsi que le retour de l'inflation qui se maintenait à un taux de 4,5% en 2007.

Le Brésil reste toutefois fragilisé par le poids de sa dette qui représente plus de 50% du PIB. De plus, son déficit important en investissements et en infrastructures (énergie, transports, logement, assainissement) ne doit en aucun cas entravé sa croissance et sa pérennité.

Le commerce extérieur est un élément essentiel de la croissance du pays et les exportations se portent plutôt bien (160 milliards USD en 2007).

La conjoncture mondiale actuelle n'a pas épargné la Bourse de Sao Paulo mais l'obtention de "*l'investment grade*" en avril 2008 a confirmé la solidité des fondamentaux économiques du Brésil.

**Agriculture**

**L'agriculture occupe 26% de la population active et contribue pour 5,1% au PIB du pays.**

Quatrième exportateur mondial de produits agricoles, le Brésil se classe par ailleurs au premier, second ou troisième rang pour nombre de productions (sucre, jus d'orange, café, cacao, tabac, viande bovine et de volaille, soja, maïs, fruits...). Ses rendements, parmi les plus élevés au monde pour le riz, les haricots, le soja, le maïs, le blé et le coton, en font une agriculture très compétitive, affectée toutefois par l'insuffisance des infrastructures (transport et stockage).

Avec 60 millions d'hectares de terres cultivées, le Brésil disposerait d'un potentiel de 90 millions d'hectares de terres disponibles (pour un espace total de 850 millions d'ha). Sur 4,5 millions de propriétés, près de la moitié occupent moins de 10 ha tandis que 2,8% de propriétaires possèdent 56% des terres agricoles.

**Energies et Industries**

**Ce secteur occupe 20% de la population active et contribue pour 30,9% au PIB du pays.**

Le Brésil occupe le 14ème rang mondial pour la production du pétrole dont 75% sont extraits au large de l'Etat de Rio. Si depuis 1999, l'exploitation des hydrocarbures est ouverte aux compagnies étrangères, Petrobras, la première entreprise brésilienne, continue d'exercer un monopole de fait.

Les ressources hydrauliques fournissent la plus grande partie de l'énergie électrique. Le gaz naturel représente par ailleurs tout au plus 5% des énergies produites.

Avec des dizaines de minerais extraits et transformés (fer, cuivre, zinc, graphite, manganèse, magnésite...), l'industrie minière contribue pour plus de 8% au PIB et représente environ 1,5 millions d'emplois.

Si l'industrie agro-alimentaire est au premier plan et en croissance régulière, l'industrie brésilienne se montre très diversifiée avec la sidérurgie, la chimie (première place en Amérique latine), le papier, le verre, le plastique, les biens d'équipement (machines-outils ou agricoles), la construction navale, la construction automobile, les véhicules de transport ferroviaire, l'aéronautique (Embraer est le 4ème constructeur mondial d'avions).

**Services**

**Les services occupent 54% de la population active et contribuent pour 64% au PIB du pays.**

Les infrastructures de transports (urbain, routier, ferroviaire) accusent un retard de développement que les projets en cours ne suffisent pas à combler.

Au nombre des priorités gouvernementales, les besoins environnementaux (eau, assainissement, qualité de l'air et des sols) sont considérables et devraient faire l'objet d'importants programmes au cours des prochaines années.

Le secteur de la téléphonie, totalement déréglementé depuis 1998, est aussi le secteur qui bénéficie le plus d'investissements directs étrangers. L'industrie des télécommunications connaît une croissance régulière au Brésil.

**Pour en savoir plus**

- Site du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/fr/ Rubrique " Pays - Zones géo - Brésil > Présentation du Brésil - Economie " ;
- Site de la mission économique au Brésil : www.dgtpe.fr/se/bresil/ Rubrique " Informations pays".

*Dernière mise à jour : 14/05/2009.*

## Principaux indices

**PIB** : 1.314 milliards USD

**PIB / habitant** : 6.600 USD

**Taux de croissance** : 5,4%

**Taux de chômage** : 10% (2008)

**Inflation** : 4,5%

**Commerce extérieur**

**Exportations totales** (biens et services) : 160 milliards USD

**Importations totales** (biens et services) : 120 milliards USD

**Balance commerciale** : 40 milliards USD

**Principaux clients**

- Union européenne (premier partenaire commercial avec 23,9% des échanges en 2007)
- Etats-Unis : 18%
- Argentine : 8,4%
- Chine : 8,3%

**Principaux fournisseurs**

- Etats-Unis
- Argentine
- Allemagne
- Chine
- Japon

(*Données 2007*)

**Pour en savoir plus**

- Site du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/fr/ Rubrique " Pays - zones géo > Brésil > Données générales, économie, politique extérieure, relations économiques " ;
- Site de l'Institut brésilien de la Géographie et des Statistiques (portugais, anglais et espagnol) : www.ibge.gov.br/

*Dernière mise à jour : 14/05/2009.*

# Vie pratique

## Entrée et séjour

### Passeport, visa, permis de travail

Les ressortissants de l'Union européenne sont exemptés de visa pour un séjour touristique ou un voyage d'affaires n'excédant pas 90 jours. Un passeport d'une durée de validité d'au moins 6 mois, à la date d'entrée au Brésil, est suffisant. De plus, un billet aller-retour correspondant à la durée légale du séjour ainsi que, dans certains cas, le carnet de vaccination, sont indispensables.

Pour un séjour supérieur à 90 jours, il convient de demander un visa de séjour, temporaire ou permanent selon le cas en s'adressant aux services consulaires du Consulat du Brésil en France.

**Toutefois, un visa est nécessaire dans le cas d'un travail rémunéré.**

Depuis le 1er janvier 1999, les professionnels étrangers arrivés au Brésil avec un visa temporaire et un contrat de travail sont imposés dès leur arrivée comme s'ils étaient résidents au Brésil (il en est de même pour les personnes ayant un visa permanent), soit, selon le tableau du « barème », sur tous les revenus perçus en contrepartie de leur travail effectué au Brésil. Quant à ceux qui arrivent avec un visa temporaire mais sans contrat de travail, ils sont considérés non résidents pendant les 6 premiers mois de leur séjour (183 jours).A partir du 184ème jour, ils basculent dans le régime de droit commun.

Pour travailler au Brésil, il faut disposer d'un visa de travail, temporaire ou permanent.

Ce visa s'obtient auprès des services consulaires brésiliens sur la base d'un contrat en bonne et due forme. La demande est transmise au ministère brésilien du Travail et de l'Emploi (MTE).

L'entreprise contractante peut également s'adresser directement à ce ministère : www.mte.gov.br/

Il faut savoir que l'obtention d'un visa de travail au Brésil est difficile. Les délais varient de 3 à 6 mois.

Toute régularisation a posteriori est quasi impossible.

**Les trois types de visas de travail temporaire**
**Visa d'affaires (visa Item II)**

Prévu pour des séjours de 90 jours au maximum, ce visa permet "de réaliser d'éventuelles affaires" mais en aucun cas de travailler. Il peut être prolongé pour la même durée, à condition de ne pas résider sur le territoire brésilien plus de 180 jours sur une période totale de 12 mois.

**Visa temporaire sans contrat de travail (visa Item V)**

Il est prévu notamment pour des activités de consultant auprès d'une entreprise brésilienne et doit être approuvé par l'Institut National de la Propriété Industrielle. Délivré pour une durée de 2 ans, il pourra être renouvelé mais ne pourra pas être transformé en visa permanent.

**Visa temporaire avec contrat de travail (visa Item V)**

Ce visa est valable pour une durée de 180 jours à deux ans maximum (renouvelable une fois), sauf pour les fonctions de directeur ou gérant de société. Ce visa concerne principalement les postes intermédiaires. Il s'obtient auprès du MTE (*Coordenaçao Nacional de Imigracao* - CNI) pour une validité de 2 ans renouvelables une fois seulement si l'employé continue de travailler pour la même entreprise. A l'issue des 4 ans, il est possible de demander un visa permanent.

**Le visa permanent**

L'obtention d'un visa permanent est indispensable pour exercer certaines fonctions telles que gérant dans une SARL (*gerente de Limitada*) et directeur dans une SA (*diretor*). Il s'applique également aux chercheurs de haut niveau.

L'entreprise française qui souhaite obtenir ce visa pour l'un de ses dirigeants peut s'adresser à la Mission économique.

L'entreprise doit réunir les conditions suivantes :

- existence d'une structure d'accueil ;
- preuve d'un investissement supérieur ou égal à 50.000 USD par dirigeant ;
- être en règle avec les services fiscaux et de sécurité sociale.

Le visa permanent est accordé dans le cas d'un mariage avec une personne brésilienne ou la naissance d'un enfant brésilien.

Les détenteurs de visas permanents sont considérés comme résidents permanents.

**Conjoints**

Si l'expatrié a un visa temporaire avec contrat de travail, son conjoint a alors droit à un visa temporaire sans contrat de travail, ce dernier étant subordonné au premier. Si l'expatrié a un visa permanent, son conjoint a droit au même visa.

**Pour en savoir plus**

- Le site de la Mission économique au Brésil : www.dgtpe.fr/se/bresil/ Rubrique " Implantation, expatriation, VIE, stages > Aspects juridiques et fiscaux > Réglementation du travail et marché de l'emploi > Le régime des visas de travail au Brésil " ;
- Le site du Consulat du Brésil en France : www.consulat-bresil.org/ Rubrique " Visas - Informations " ;
- Vous pouvez consulter la rubrique " Permis de séjour - Permis de travail " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger ;
- Le site du ministère brésilien du Travail et de l'emploi (MTE) (portugais, espagnol, anglais) : www.mte.gov.br/ Rubrique " Internacional > Trabalho Estrangeiro > Guia de procedimentos ".

*Dernière mise à jour : 15/05/2009.*

## Formalités douanières

La voie maritime, la moins coûteuse, est la meilleure solution pour acheminer un déménagement volumineux. En deçà de 500 kilos, l'avion peut être intéressant.

Il est nécessaire de prévoir l'expédition du déménagement après l'arrivée sur place : en effet le permis de séjour et la carte d'identité sont nécessaires au dédouanement. Un délai d'un mois est à prévoir pour l'obtention de ces documents. Un connaissement et un inventaire détaillé sont également nécessaires.

Pour le retour en France, vous pouvez faire appel à plusieurs transporteurs spécialisés : *A Lusitana* (www.lusitana.com.br/), *Granero* (www.granero.com.br/), *Botafogo* (www.botafogotransportes.com.br/), etc.

**Pour en savoir plus**

- Vous pouvez consulter la thématique " Déménagement - Départ de France " et " Déménagement - Retour en France " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger ;
- Le site du Club français de Brasilia : www.opendf.com.br/phaage/LeClubFrancais/index.html Rubrique " Vie pratique à Brasilia > Avant le départ > Déménagement " ;
- Le site de la Chambre syndicale du déménagement : www.csdemenagement.fr/ Rubrique " Vous partez à l'étranger > Déménager à l'étranger : les 9 étapes pour réussir ".

*Dernière mise à jour : 19/05/2009.*

## Vaccination

Pour entrer sur le territoire brésilien, il convient d'être à jour pour les vacccins suivants : dyphtérie, poliomyélite et tétanos. Les vaccinations contre les maladies suivantes sont également recommandées :

- Hépatite virale A ;
- Typhoïde ;
- Hépatite virale B (pour des séjours longs et répétés) ;
- Rage (pour les séjours en dehors des grandes villes) ;
- Fièvre jaune.

Pour le Brésil, la vaccination contre la fièvre jaune est exigée pour les personnes se rendant dans de nombreux états fédéraux (Acre, Amapa, Amazonas, Distrito Federal, Goias, Maranhao, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minais Gerais, Para, Rondônia, Roraima, Tocatins, quelques parties des états de Bahia, Espiritu Santo, Piaui, Parana, Rio Grande do Sul, Santa Catarina et Sao Paulo). Pas de transmission de la maladie dans les zones côtières.

Même si la vaccination contre la fièvre jaune n'est pas exigée pour tous les voyageurs à destination du Brésil, elle reste nécessaire partout où le risque existe.

Enfin, les enfants doivent être à jour dans leur calendrier vaccinal.

**Pour en savoir plus**

- La rubrique " Conseils aux voyageurs > Entrée / Séjour et Santé " sur le site du ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- Vous pouvez consulter la thématique " Vaccinations " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger ;
- Le site du Comité d'Informations Médicales (CIMED) : www.cimed.org/ Rubrique " Grand public > Les fiches santé > Liste des pays > Amérique du Sud > Brésil " ;
- Le site du Centre médical de l'Institut Pasteur : http//cmip.pasteur.fr/ Rubrique " Vaccinations internationales - Médecine des voyages > Consultation de conseils aux voyageurs avant le départ > Recommandations par pays > B > Brésil " ;

*Dernière mise à jour : 18/05/2009.*

## Animaux domestiques

Les animaux domestiques (chiens, chats, etc.) accompagnés de leur propriétaire doivent répondre à certaines exigences avant de quitter le territoire français. L'animal doit tout d'abord se conformer aux règlementations françaises en matière de santé et de protection animales. Pour cela, le propriétaire doit avoir en sa possession les documents suivants :

- l'identification par micropuce (ou tatouage) - *obligatoire* ;
- le certificat de vaccination antirabique en cours de validité - *obligatoire* ;
- le certificat international de bonne santé (CIBS), délivré et signé par un vétérinaire français et tamponné par la Direction des services vétérinaires de la ville où se trouve l'animal domestique. La validité de ce document est de 7 jours - *obligatoire* ;

Les titulaires du passeport canin ou félin sont dispensés de la présentation du CIBS.

- le titrage sérologique des anticorps anti-rabiques dans un laboratoire agréé - *conseillé* ;
- le carnet de vaccination à jour - *conseillé*.

Ces documents doivent être validés par la Direction départementale des services vétérinaires dont relève le vétérinaire traitant qui les a émis.

Vous pouvez consulter les adresses des Directions départementales des services vétérinaires (DDSV) sur le site du

ministère de l'Agriculture et de la pêche : www.agriculture.gouv.fr/ Rubrique " Santé et protection des animaux > Animaux de compagnie > Transport > Pour en savoir plus : contacter votre vétérinaire ou la Direction départementale des services vétérinaires ".

**Pour en savoir plus**

- Le site de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort : www.vet-alfort.fr/ressources/anivoyage/
- Animaux domestiques - Départ de France
- Le site du ministère français de l'Agriculture et de la pêche : http://agriculture.gouv.fr/ Rubrique " Santé et protection des animaux > Animaux de compagnie > Transport > Les fondamentaux - Exportation de carnivores domestiques vers les pays tiers (Hors UE) " ;
- Le site du ministère brésilien de l'Agriculture et de la pêche (portugais) : www.agricultura.gov.br/ Rubrique " Serviços > Transito e quarentena de animais > Importaçao > Importaçao de Caes et gatos - Paises extra-Mercosul " ;
- Le site du ministère brésilien de l'Agriculture et de la pêche (portugais) : www.agricultura.gov.br/ Rubrique " Serviços > Transito e quarentena de animais > Exportaçao " ;
- Animaux domestiques - Retour en France
- Le site de la douane française : www.douane.gouv.fr/ Rubrique " Particuliers > Voyageurs, la douane vous informe > Vous arrivez en France > Les conditions d'importation en France d'animaux de compagnie en provenance de pays non tiers de l'Union européenne ".

*Dernière mise jour : 18/05/2009.*

# Maintien du contact avec la France

## Ambassade et consulat de France

Pour consulter l'annuaire des ambassades et consulats français à l'étranger , cliquez ici

## Démarches administratives consulaires

**Inscription au registre des Français établis hors de France**

Dès votre arrivée dans le pays d'accueil, il est vivement recommandé d'accomplir certaines formalités auprès du consulat, notamment l'inscription au registre des Français établis hors de France. Même si cette démarche n'est pas obligatoire, elle est essentielle pour assurer efficacement votre protection consulaire en cas de difficulté ou de péril grave.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " démarches administratives " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

**Le droit de vote à l'étranger**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique sur les " élections " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

**Français en difficulté**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " Français en difficulté " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

*Dernière mise à jour : 08/09/2008.*

## Autorités françaises dans le pays

**Réseau français de coopération et d'action culturelle**

Les coordonnées des centres culturels, des alliances françaises, des instituts français, des instituts de recherche et des services de coopération et d'action culturelle de votre pays de résidence sont répertoriées dans le carnet d'adresse du réseau français de coopération et d'action culturelle à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique "services et formulaires > annuaires, adresses > réseau de coopération et d'action culturelle".

**Service économique**

Vous pouvez trouver les coordonnées et le site Internet du Service économique de votre pays de résidence en consultant le site Internet suivant : www.dgtpe.fr/se/ .

**Vos élus à l'Assemblée des Français de l'étranger**

Pour toute information sur l'Assemblée des Français de l'étranger et pour connaître les conseillers et les Sénateurs qui représentent les Français établis hors de France, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) : www.assemblee-afe.fr/ Rubrique "AFE > Annuaire" ;
- le Sénat au service des Français de l'étranger : www.expatries.senat.fr/

## Associations dans le pays

**Associations françaises**
**Association démocratique des Français à l'étranger (ADFE)**
**Brasilia**

**Monsieur Jean Sublon**
SQSW 305 - bloco K (Apt. 604) - 70673-462 Brasilia (DF)
Courriel : jean@brazimpex.com.br

**Rio de Janeiro**

**Monsieur Alain Laurent**
rua Pereira da Silva 685/106 - 22221-140 Rio de Janeiro RJ
Courriel : adferio@ism.com.br

**Sao Paulo**

**Madame Brigitte Douet**
rua Dr Pinto Ferraz 97 - 04117-040 Sao Paulo SP
Courriel : bdouet@ajato.com.br

**Union des Français de l'Etranger (UFE)**
**Rio de Janeiro**

**Madame Françoise Lindemann**
Maison de France - Avenida Presidente Antonio Carlos 58/8 andar
22020-010 Rio de Janeiro RJ
Tél : (55 21) 39 74 66 67 (mardi) - Fax : (55 21) 25 52 66 04
Courriel : flrio@attglobal.net - Internet : www.ufebresil.net/

**Sao Paulo**

**Monsieur François Cessieux**
rua Barao de Santa Eulalia, 170 (apto 122)
05685-902 Real Parque - Sao Paulo
Tél : (55 11) 37 59 00 58 - Fax : (55 11) 37 59 00 58
Courriel : fcessieux@clesse.com.br

**Les accueils de la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et francophones à l'Etranger)**

**Rio Accueil**
Présidente : **Madame Bernadette Martigny**
Avenida Presidente Antonio Carlos 58 (8ème étage) - 20020-010 Rio de Janeiro RJ
Tél : [55] (21) 39 74 66 66
Courriel : secretariat@rioaccueil.com.br - Internet : www.rioaccueil.com.br/

**Sao Paulo Accueil**
Présidente : **Madame Véronique LOMBARD**
Liceu Pasteur Casa Santos Dumont - Rua Vergueiro 3799 Vila Mariana - 04101-300 São Paulo SP
Courriel : administration@saopauloaccueil.org.br - Internet : www.saopauloaccueil.org.br/

**Sous les Araucarias à Curitiba**
Présidente : **Madame Sophie Thibaut**
Tél : [55] 41 32 97 17 70

Courriel : souslesaraucarias@yahoo.fr - Internet : www.souslesaraucarias.net/

**Le Club français de Brasilia**

**Association des francophones de Brasilia**

Tél : (61) 31 59 01 24 de 10h à 17h du lundi au vendredi

Courriel : leclubfrancais_br@yahoo.fr - Internet : www.opendf.com.br/phaage/LeClubFrancais/

Le club français propose un guide "**Brasilia plus facile**" à l'attention des nouveaux arrivants dans cette ville. Ce guide est disponible sur commande auprès de Mme Martine Lemarchand par courriel (lamartine95@yahoo.fr).

**Associations franco-brésiliennes**

**Solidarité France-Brésil**
Campo de Sao Cristovao 348 - Salle 501
20921-440 Sao Cristovao - Rio de Janeiro

Tél : (00 55) (21) 25 80 40 48 - Fax : (00 55) (21) 25 80 50 85

Courriel : sfb@sfb.org.br - Internet : www.sfb.org.br/

**Pour en savoir plus**

- " Associations de Français à l'étranger "

*Dernière mise à jour : 19/05/2009.*

## Télévision - Radio

Les chaînes câblées, ainsi que les bouquets satellitaires Directv et Skynet des opérateurs TVA et NET diffusent des programmes et des films français. Par ailleurs TV5 est sur tous les réseaux, diffusée 24h/24.

Il est possible de capter RFI, relayé par la Guyane. La qualité de réception est variable selon les régions : bonne à Recife et Brasilia, mauvaise à Rio et Sao Paulo.

**Pour en savoir plus**

- RFI Brasil : www.rfi.fr/actubr/listes/001/liste_mots_cles_43.asp
- TV5 Monde : www.tv5.org/ Rubrique " Programmes "

*Dernière mise à jour : 19/05/2009.*

## Presse française

La presse française est disponible dans les grandes villes : kiosques des aéroports, des centres commerciaux et des grands hôtels.

On peut trouver des livres français dans les librairies suivantes : Sodiler et la FNAC à Brasilia, Nova Livraria Leonardo da Vinci à Rio de Janeiro, la Librairie française et la FNAC à Sao Paulo.

*Dernière mise à jour : 19/05/2009.*

## Poste

Les liaisons postales s'effectuent correctement.

Pour l'acheminement du courrier, il faut compter environ une huitaine de jours pour l'arrivée en France d'une lettre postée au Brésil, environ 3 semaines pour un colis.

**Pour en savoir plus**

- Le site de la Poste : www.laposte-export-solutions.com/fr/ Rubrique " Les marchés > Fiches pays > Brésil > Informations postales ".

*Dernière mise à jour : 19/05/2009.*

## Téléphone - Internet

Les liaisons téléphoniques sont bonnes. Les communications sont moins coûteuses dans le sens Brésil-France.

**Indicatifs**

**France > Brésil**

- 00 55 + 61 pour Brasilia + numéro d'abonné ;
- 00 55 + 81 pour Recife + numéro d'abonné ;
- 00 55 + 21 pour Rio de Janeiro + numéro d'abonné ;
- 00 55 + 11 pour Sao Paulo + numéro d'abonné.

**Brésil > France**

- 00 33 + le numéro d'abonné sans le " 0 " local (soit 9 chiffres).

L'internet est largement utilisé au Brésil avec une forte promotion de l'accès au haut débit (*banda larga*). Nombre d'expatriés ont recours à l'abonnement par le câble pour téléphoner à l'étranger.

**Pour en savoir plus**

- TV5 Monde : www.tv5.org/ Rubrique " Voyageurs > Indicatifs téléphoniques ".

*Dernière mise à jour : 20/05/2009.*

# Cadre de vie

## Conditions générales de sécurité

Vous trouverez des informations, régulièrement actualisées, sur les conditions de sécurité au Brésil dans la rubrique " Conseils aux voyageurs " sur le site du ministère des Affaires étrangères et européennes (www.diplomatie.gouv.fr/).

*Dernière mise à jour : 20/05/2009.*

## Loisirs

**Activités socio-culturelles en français**
**Alliance française**

Le réseau des Alliances françaises présentes sur le territoire brésilien offrent, en plus des cours de langue, de nombreuses manifestations culturelles.

**Délégation générale de l'Alliance française au Brésil**
Rua Uruguaiana, 55 - Salas 501 a 518 Centro
CEP 20050-090 Rio de Janeiro
Tél : (55) 21 32 99 20 00 - Fax : (55) 21 32 99 200 05
Courriel : dgafbr@rioaliancafrancesa.com.br - Internet : www.aliancafrancesabrasil.com.br/

L'Espace culturel *Le Corbusier* à Brasilia, la *Casa França-Brasil* à Rio de Janeiro programment de nombreuses manifestations.

**Pour en savoir plus**

- L'annuaire du réseau mondial des Alliances françaises : http://annuaire.fondation-alliancefr.org/ > Brésil

**Activités socio-culturelles locales**

Le circuit "Belas Artes", qui compte une quarantaine de salles au Brésil est spécialisé dans la diffusion du cinéma français et européen. Les films y sont projetés en version originale sous-titrée. Les ciné-clubs sont très ouverts aux films français. Une semaine du cinéma français est organisée à Recife dans le cadre du réseau culturel.

Si les tournées de troupes théâtrales françaises sont assez rares, en revanche celles consacrées à la musique et à la danse viennent régulièrement se produire à Brasilia, Rio de Janeiro ou Sao Paulo, mais plus rarement dans le Nordeste. Les clubs vidéo sont nombreux. Il convient d'être équipé d'un magnétoscope multi-standard.

Les grandes villes disposent de nombreuses salles de cinéma, en général de bon confort. La majorité des films présentés sont américains, en version originale sous-titrée en portugais.

L'activité théâtrale est intense, surtout à Rio de Janeiro et Sao Paulo. Le répertoire, classique et moderne, est principalement composé d'auteurs brésiliens. Les productions, de qualité inégale, voient leur succès souvent lié à la présence d'artistes de télévision.

Concerts et spectacles musicaux abondent : classique, jazz, musique populaire, danse, sans oublier le carnaval.

Dans les grandes villes, les nombreux musées et galeries d'art présentent des expositions de qualité.

*Dernière mise à jour : 20/05/2009.*

## Tourisme

Le Brésil offre une très grande variété d'attraits touristiques, qu'il s'agisse de sites naturels (plages de sable blanc, îles à la végétation tropicale, forêt amazonienne, montagne, chutes d'Iguaçu...), du patrimoine architectural des villes du nord et du nordeste (architecture coloniale, églises baroques) ou encore du seul site de Rio.

**Pour en savoir plus**

- Le site de l'Ambassade du Brésil en France : www.bresil.org/
- Le  portail brésilien du tourisme : www.braziltour.com/

*Dernière mise à jour : 20/05/2009.*

## Fêtes légales

**Fêtes nationales**

(2009)

- 1er janvier : Jour de l'An ;
- 23 et 24 février (catholique) : carnaval ;
- Vendredi Saint (10 avril) ;
- 21 avril : Fête de Tiradentes (héros national) ;
- 1er mai : Fête du travail ;
- 11 juin : Fête Dieu ;
- 7 septembre : Fête nationale du Brésil (Indépendance) ;
- 12 octobre : "Nossa Senhora de Aparecida" (patronne du Brésil) ;
- 2 novembre : Fête des défunts ;
- 15 novembre : Proclamation de la République ;
- 24 décembre : veille de Noël (1/2 journée) ;
- 25 décembre : Noël  ;
- 31 décembre : après-midi férié.

**Fêtes locales**

- 20 janvier : "Sao Sebastião" patron de la ville de Rio de Janeiro ;
- 25 janvier : Anniversaire de la ville de Sao Paulo ;
- 30 novembre : " Dia do Evangelico " (Brasilia)

**Pour en savoir plus**

- TV5 Monde : www.tv5.org/ Rubrique " Voyageurs > Les jours fériés dans le monde ".

*Dernière mise à jour : 26/05/2009.*

### Sports

A l'exclusion des sports d'hiver, tous les sports, individuels et collectifs, peuvent être pratiqués au Brésil : tennis, golf, volley-ball, basket-ball, football, foot-volley, delta plane, ainsi que les sports nautiques (surf, planche à voile, natation, nautisme, plongée sous-marine). Tout l'équipement est disponible sur place. Les clubs sont nombreux, mais quelquefois chers et sélectifs. Il existe également de nombreuses salles de gymnastique et de musculation.

Les rencontres sportives sont fréquentes, football et formule 1 sont les sports de prédilection des Brésiliens.

La chasse est officiellement interdite au Brésil.

La pêche est autorisée toute l'année ; elle nécessite un permis dans la plupart des Etats. Il peut être obtenu auprès du DEPRN (*Departamento Estadual de Proteçao de Recursos Naturais*) à Sao Paulo, de l'IBAMA (Institut brésilien pour la protection de l'environnement) à Brasilia.

**Pour en savoir plus**

- Le portail brésilien du tourisme : www.braziltour.com/ Rubrique " Destinations et circuits > Sports "
- Le site de l'Institut brésilien pour la protection de l'environnement (portugais) : www.ibama.gov.br/ Rubrique " Aréas tematicas > Recursos Pesqueiros > Servicos > Licença de pesca amadora "

*Dernière mise à jour : 27/05/2009.*

## Coût de la vie

### Monnaie et change

L'unité monétaire est le real. Le real, divisé en 100 centimes (*centavos*), a cours depuis le 1er juillet 1994.

Il existe plusieurs taux de change mais sans différence notable.

**Au 27 mai 2009**, le real vaut 0,35215 euros, c'est-à-dire qu'un euro vaut 2,84 reaux (*Sources :* www.oanda.com/convert/classic)

Le change est difficile en France, à part à la Banco do Brasil à Paris car le real n'est pas convertible. Sur place, pas de difficultés dans les hôtels, dans les banques et les bureaux de change.

Les cartes de crédit et les chéquiers sont couramment utilisés pour effectuer des opérations bancaires sur les comptes ouverts au Brésil.

Dans les grands hôtels et dans certains lieux touristiques, le dollar US est accepté mais cette pratique n'est pas officielle.

Les principales banques françaises sont représentées au Brésil (BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Société Générale). Toutefois, leurs activités sont uniquement destinées aux entreprises ; elles ne gèrent pas de comptes courants pour les particuliers.

**Pour en savoir plus**

- Le site des taux de change et devises internationales : http://fr.exchange-rates.org/

*Dernière mise à jour : 27/05/2009.*

## Opérations bancaires

Il existe un contrôle des changes et le real n'est pas librement convertible.

Les transferts de fonds depuis l'extérieur sont illimités, mais les transferts vers l'extérieur sont limités à 3000 USD par personne et par voyage hors du Brésil. Au-delà de ce montant, les démarches à effectuer sont complexes et nécessitent des justificatifs.

**Pour en savoir plus**

- " Contrôle des changes "
- Le site de la douane : www.douane.gouv.fr/ Rubrique " Particuliers > Les informations pratiques - L'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs "
- Le site brésilien de la douane (en portugais) : www.aduaneiras.com.br/

*Dernière mise à jour : 28/05/2009.*

## Budget

Le candidat à l'expatriation devra se garder de chercher à apprécier sa situation en convertissant tous les chiffres en euros, ou en tentant de déterminer le pouvoir d'achat en France du montant obtenu. Cette appréciation doit se faire avant tout sur le montant des dépenses dans le pays d'expatriation, qu'elles soient exprimées en monnaie locale ou en euros.

Des erreurs d'arrondis peuvent survenir.

**Estimation du budget moyen mensuel nécessaire à un expatrié pour couvrir l'intégralité de ses dépenses à Rio de Janeiro**

- pour un célibataire : 1 800 à 3 000
- pour un couple : 2 500 à 3 500
- pour un couple avec 2 enfants : 3 800 à 4 500 .

**à Récife**

- pour un célibataire : 2 000 à 3 000
- pour un couple : 3 000 à 50 00
- pour un couple avec 2 enfants : 3 500 à 6 000 .

**à Sao Paulo**

- pour un couple : 4 000 à 5 500
- pour un couple avec 2 enfants : 5 500 à 8 500 .

*Estimations 2005*

## Evolution des prix

Selon l'enquête de Mercer, en 2008 Sao Paulo était la 25ème ville la plus chère du monde et Rio de Janeiro était la 31ème, alors qu'en 2007, elles étaient respectivement situées au 62ème et au 64ème rang.

Selon l'Institut brésilien de la géographie et de la statistique (*Instituto Brasileiro de Geografia e Estadistica - IBGE*), l'indice de prix à la consommation s'établit comme suit dans plusieurs villes brésiliennes (pour 2009, l'étude s'arrête en avril) :

| | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rio de Janeiro | 3,8% | 6,37% | 1,86% |
| Belo Horizonte | 5,86% | 5,34% | 2,38% |
| Recife | 5,45% | 6,98% | 1,28% |
| Sao Paulo | 3,89% | 5,61% | 1,65% |
| Brasilia | 4,55% | 5,22% | 1,45% |
| Bélem | 7,1% | 7,95% | 2,53% |
| Salvador | 6,07% | 5,15% | 1,45% |

(*Sources : IBGE*)

**Pour en savoir plus**

- Le site de l'IBGE : www.ibge.gov.br/ Rubrique " Indicadores > Preços - IPCA "

*Dernière mise à jour : 28/05/2009.*

# Logement

## Où se loger ?

**Rio de Janeiro**

| **Prix moyen d'une chambre (double) d'hôtel** | reals | euros |
|---|---|---|
| Grand tourisme | 941 | 260 |
| Moyen tourisme | 290 | 80 |

| **Loyer mensuel - quartier résidentiel** | reals | euros |
|---|---|---|
| Studio | 1 500 | 414 |
| 3 pièces | 3 000 | 829 |
| 5 pièces | 6 000 | 1 658 |
| Villa | 7 000 | 1 934 |

**Sao Paulo**

| **Prix moyen d'une chambre (double) d'hôtel** | reals | euros |
|---|---|---|
| Grand tourisme | 977 | 270 |
| Moyen tourisme | 398 | 110 |

| **Loyer mensuel - quartier résidentiel** | reals | euros |
|---|---|---|
| 3 pièces | 3 620 | 1 000 |
| 5 pièces | 7 239 | 2 000 |
| Villa | 10 859 | 3 000 |

*Données 2005*

**Auberges de jeunesse**

Se renseigner auprès de :

**Federaçao Brasileira dos Albergues da Juventude**

Rua General Dionisio 63
Botafogo - Rio de Janeiro
Tél : (55 21) 22 86 03 03
Fax : (55 21) 22 86 56 52
Site internet : www.hostel.org.br

### Conditions de location

Le marché locatif est très ouvert. Le recours aux agences immobilières est la solution la plus courante ; la commission de l'agence est prise en charge par le propriétaire. On peut également avoir recours au "bouche à oreille" au sein de la communauté expatriée ou consulter les petites annonces paraissant dans les quotidiens comme *O Globo* ou *Jornal do Brasil* à Rio, *Folha de Sao Paulo* ... plus particulièrement dans les éditions des samedi et dimanche.

La durée des baux varie de 1 à 3 ans, avec réajustement du loyer tous les ans ; le loyer est payable mensuellement et d'avance. Bien qu'il soit rarement proposé par les propriétaires, un état des lieux est vivement conseillé. Il est nécessaire de disposer d'un "*fiador*", personne ou organisme se portant garant du paiement du loyer. L'entreprise peut jouer le rôle de garant.

- A Rio les quartiers résidentiels sont situés au sud de la ville (Ipanema, Leblon, Copacabana, Leme, Urca, Flamengo, Botafogo, Laranjeiras). On y trouve facilement un logement, aussi bien vide (à l'exception des studios) que meublé.
- A Sao Paulo, ce sont les quartiers Cerqueira Cesar, Vila Madalena, Vila Mariana, Jardims, Higienopolis. Le délai de recherche varie de quelques jours à quelques semaines. Les appartements meublés sont très rares.

A Rio comme à Sao Paulo, il est conseillé, pour des raisons de sécurité, d'opter pour un appartement, en étage élevé, plutôt qu'une villa. Il convient d'ailleurs de noter que, à prestations égales, les villas peuvent être moins chères à la location en raison du surcoût représenté par le gardiennage.

- A Brasilia on peut facilement se loger en villa.
- A Récife, Casa Forte, Espinheiro, Parnamirim et Graças sont les quartiers résidentiels, ainsi que les bords de plage de Boa Viagem, Piedade, Candeias et Pina. Il est plus facile de trouver un appartement vide ; les villas sont assez rares et déconseillées pour des raisons de sécurité. A noter qu'il n'existe pas de studio vide ; les studios meublés ("flats") sont situés dans les résidences comprenant différents services. Le délai moyen de recherche est de 1 mois.

A noter que les charges locatives sont élevées : les frais de gardiennage en représentent une part importante. Le locataire doit également acquitter l'impôt municipal sur la propriété.

*Dernière mise à jour : 28/05/2009.*

## Equipements domestiques

### Disponibilité en électroménager

L'électroménager est disponible sur place.

A noter que dans le Nordeste les appareils électroménagers ont une durée de vie inférieure à la moyenne, en raison d'un taux d'humidité très élevé. Un mobilier fragile est également déconseillé pour les mêmes raisons et à cause de la présence de termites. On trouve sur place du mobilier en bois, bambou ou rotin, ainsi que des tables en marbre et pierres diverses.

Les cuisines sont rarement équipées sauf dans les meublés.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Electricité

Le courant est alternatif et le voltage n'est pas le même dans tous les états :

- 60 hertz, 110/220 volts à Rio, à Sao Paulo ;
- 60 hertz, 220 volts à Brasilia et Recife.

On trouve des prises de type européen (fiches rondes) et américain (fiches plates). Des adaptateurs sont disponibles sur place.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Chauffage / climatisation

Le chauffage existe rarement, même si dans des villes comme Sao Paulo ou Brasilia il pourrait être nécessaire certains jours d'hiver. Dans ce cas, il faut recourir à des chauffages électriques d'appoint ou des climatiseurs réversibles.

La climatisation est nécessaire en été mais les appartements (contrairement aux bureaux) en sont rarement équipés.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Sécurisation

Au Brésil, la sécurisation du lieu d'habitation est nécessaire que l'on habite dans un appartement ou une maison dans un quartier résidentiel ou populaire.

Tous les immeubles situés dans les zones résidentielles (*condominios*) possèdent une sécurité 24h/24 et un gardiennage est indispensable. Le coût de ce service est compris dans les charges et varie en fonction du nombre de résidents et de la qualité du service rendu.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Equipement vidéo

Les chaînes locales peuvent être captées seulement par les télévisions multi-systèmes compatibles avec le PAL M. Les cassettes vidéo achetées sur le marché local ne peuvent être visionnées qu'avec un lecteur de vidéo systèmes NTSC et PAL M.

Il est donc préférable de faire ses achats sur place.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Mobilier, vaisselle

L'équipement ménager est disponible sur place ainsi que la vaisselle et le linge de maison.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

# Alimentation

## Conditions d'approvisionnement

Les prix des produits alimentaires frais varient selon la saison. Le prix des poissons et crustacés est majoré de 50% environ à Brasilia du fait du transport.

L'eau minérale est le plus souvent conditionnée en bonbonnes de 20 litres, livrées à domicile.

L'approvisionnement est bon. Les grandes surfaces de type hypermarchés sont nombreuses dans les grandes villes. On y trouve aussi bien des produits locaux que des produits importés mais ces derniers sont particulièrement chers (alcools, épicerie fine, parfumerie...). Une bouteille de vin français coûte trois à cinq fois plus cher qu'en France.

A Récife, les produits importés sont plus rares et l'approvisionnement moins régulier.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Coût de l'alimentation

**Prix moyen d'un repas dans un restaurant**

Selon qu'il s'agit d'un "fast food" ou d'un dîner gastronomique, le prix moyen d'un repas peut varier de :

- 3 à 65 à Rio ;
- 3 à 40 à Sao Paulo.

Le pourboire est généralement inclus dans le prix du repas ; sinon, il est laissé à l'appréciation du client (10% de la note environ).

**Exemples de prix de quelques biens de consommation**
**Rio de Janeiro**

Légumes

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Tomates (le kg) | 2,56 | 0,71 |
| Pommes de terre (le kg) | 1,27 | 0,35 |

Fruits

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Pommes (le kg) | 4,22 | 1,17 |
| Oranges (le kg) | 2,38 | 0,66 |
| Bananes (le kg) | 2,33 | 0,64 |

Viandes

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Veau filet (le kg) | 59,90 | 16,55 |
| Boeuf filet (le kg) | 24,90 | 6,88 |
| Porc (le kg) | 11,55 | 3,19 |
| Volaille (le kg) | 3,12 | 0,86 |

Poissons

| | reals | euros |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| Saumon frais (le kg) | 20,00 | 5,53 |
| Crevettes (le kg) | 48,00 | 13,26 |

Produits laitiers

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Lait (litre) | 1,98 | 0,55 |
| Beurre (la livre) | 14,50 | 4,01 |
| Oeufs (les douze) | 3,09 | 0,85 |

Boissons

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Eau minérale (le litre) | 3,20 | 0,88 |
| Bière (les six) | 6,12 | 1,69 |
| Vins français (la bouteille) | 84,34 | 23,30 |

Conserves

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Petits pois (250 g) | 3,18 | 0,88 |

Epicerie

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Café (500g) | 3,89 | 1,07 |
| Thé (sachets) | 19,24 | 5,32 |
| Sucre en morceaux (le kg) | 1,63 | 0,45 |
| Huile (le litre) | 5,08 | 1,40 |

Produits pour bébé

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Petit pot (le pot) | 2,44 | 0,67 |
| Couches-culottes (les 56) | 43,64 | 12,06 |

**Sao Paulo**

Légumes

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Tomates (le kg) | 2,39 | 0,66 |
| Pommes de terre (le kg) | 2,33 | 0,64 |

Fruits

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Pommes (le kg) | 4,13 | 1,14 |
| Oranges (le kg) | 2,06 | 0,57 |
| Bananes (le kg) | 3,34 | 0,92 |

Viandes

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Veau filet (le kg) | 39,10 | 10,80 |
| Boeuf filet (le kg) | 25,30 | 6,99 |
| Porc (le kg) | 10,15 | 2,80 |
| Volaille (le kg) | 3,99 | 1,10 |

Poissons

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Saumon frais (le kg) | 26,40 | 7,29 |
| Crevettes (le kg) | 51,00 | 14,09 |

Produits laitiers

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Lait (litre) | 1,45 | 0,40 |
| Beurre (la livre) | 8,88 | 2,45 |
| Oeufs (les douze) | 2,51 | 0,69 |

Boissons

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Eau minérale (le litre) | 3,16 | 0,87 |
| Bière (les six) | 6,72 | 1,86 |
| Vins français (la bouteille) | 63,38 | 17,51 |

Conserves

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Petits pois (250 g) | 3,44 | 0,95 |

Epicerie

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Café (500g) | 4,02 | 1,11 |
| Thé (sachets) | 14,55 | 4,02 |
| Sucre en morceaux (le kg) | 1,36 | 0,38 |
| Huile (le litre) | 4,83 | 1,33 |

Produits pour bébé

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Petit pot (le pot) | 2,70 | 0,75 |
| Couches-culottes (les 56) | 34,71 | 9,59 |

*Données 2005*

## Habillement - linge de maison

Des vêtements légers, en coton ou en lin de préférence, adaptés à un climat tropical, sont recommandés dans tout le pays. A Sao Paulo, il convient de prévoir des vêtements de demi-saison ainsi que quelques lainages pour l'hiver.

On trouve sur place un large choix d'articles, mais ne correspondant pas toujours au goût européen. La gamme des prix est assez étendue, mais de façon générale, les prix des vêtements de ville restent élevés eu égard à une qualité très moyenne. On peut toutefois trouver un grand choix de tissus et des couturières capables de confectionner des vêtements à des prix raisonnables.

On peut éventuellement prévoir une garde-robe avant le départ.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Automobiles

### Importation

Tous les véhicules ainsi que les bateaux ou moteurs de bateaux sont soumis aux taxes d'importation.

Les véhicules d'occasion ne sont pas autorisés à l'importation définitive. L'importation de véhicules à petites cylindrées et à moteur diesel est interdite.

L'entrée du véhicule sur le territoire brésilien doit être autorisée par les services du pays d'accueil, y compris l'IBAMA (Institut en charge des questions sur l'environnement).

Les véhicules importés peuvent être revendus 3 ans plus tard.

Compte tenu de la complexité des démarches à accomplir pour l'importation d'un véhicule, mieux vaut s'adresser directement aux concessionnaires locaux pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Au Brésil, toutes les marques françaises sont représentées.

**Exemples de prix de quelques véhicules importés**

- Citroën Picasso et Renault Scenic : 17 000 euros en moyenne ;
- Renault Clio : de 9000 à 14 650 euros.

**Pour en savoir plus**

- Le site de l'Ambassade de France au Brésil : www.ambafrance.org.br/indexf.htm Rubrique " Consulats "
- Le site du ministère brésilien de l'Agriculture (uniquement en portugais) : www.receita.fazenda.gov.br/Aduana/Viajantes/ Rubrique " Viajantes chegando ao Brazil - o que você precisa saber > Veiculos - Procedimentos na chegada ao Brazil ".

*Dernière mise à jour : 25/06/2009.*

## Permis de conduire

Il existe un accord de réciprocité en matière de permis de conduire entre le Brésil et la France.

Avant le départ, il convient de se renseigner directement auprès de l'Ambassade du Brésil en France.

L'échange du permis de conduire se limite aux états ou territoires suivants : *Accre*, *Amapa*, *Amazonas*, district *fédéral*, *Goias*, *Mato Grosso*, *Rondonia*, *Roraima, Tocantins, Bahia, Ceara, Maranhâo, Praiba, Pernambuco, Esperito Santos, Minas Gerais, Rio de Janeiro, Mato Grosso do Sul, Parana, Rio Grande do Sul, Santa Catarina, Sao Paulo.*

Dès lors que vous établissez votre résidence principale au Brésil, vous devez échanger votre permis de conduire français contre le permis de conduire brésilien en vous adressant au DETRAN (*Departamento Estatual de Trânsito)* de votre lieu de résidence.

Vous pouvez consulter sur le site de l'Ambassade de France au Brésil à la rubrique " Consulats ", les différentes modalités à accomplir.

**Pour en savoir plus**

- Permis de conduire français - Echange à l'étranger
- Le site du DETRAN à Brasilia : www.detran.df.gov.br/
- Le site du DETRAN à Sao Paulo : www.detran.sp.gov.br/
- Le site du DETRAN à Rio de Janeiro : www.detran.rj.gov.br/

*Dernière mise à jour : 25/06/2009.*

## Immatriculation

Les coûts de la carte grise et de la vignette dépendent de l'année et de la puissance du véhicule.

Après l'entrée sur le territoire, le véhicule doit être enregistré et immatriculé auprès des services du DETRAN (*Departamento Estadual de Trânsito*) de votre lieu de résidence.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Code de la route

La conduite s'effectue à droite, la priorité est en principe à droite, mais dans la réalité, c'est le véhicule engagé sur la voie de plus grande importance qui prend la priorité. La vitesse maximum autorisée sur route est de 80 km/h à 110 km/h, et de 40 à 60 km/h en agglomération.

Contrairement à celle des autres régions, les conditions de circulation à Brasilia sont extrêmement strictes (radars, passages piétonniers prioritaires, présence policière). Les contrevenants au code de la route doivent s'acquitter de lourdes amendes très dissuasives. Les conducteurs se montrent plus disciplinés qu'à Rio de Janeiro ou Sao Paulo.

**Pour en savoir plus**

- La rubrique " Conseils aux voyageurs > Transport " sur le site de France Diplomatie.

*Dernière mise à jour : 26/06/2009.*

## Assurances et taxes

Seule une assurance responsabilité civile du propriétaire est obligatoire, payable en même temps que la vignette (coût 30 / an environ); il est donc recommandé de souscrire une assurance complémentaire. Le montant de la prime annuelle pour une assurance tous risques avec franchise représente alors de 10 à 12% du prix du véhicule.

## Achat

De nombreuses marques de véhicules sont représentées au Brésil. Renault, Peugeot et Citroën y ont des usines de montage et des concessionnaires.

Il est conseillé d'acheter un véhicule sur place, soit neuf, soit d'occasion. Les prix sont environ 60% plus élevés qu'en France. Il est préférable de choisir une voiture climatisée, robuste. L'entretien d'un véhicule fabriqué sur place ne pose pas de problèmes. La qualité du service rendu est bonne. L'achat d'un véhicule de marque française ou étrangère fabriqué au Brésil ne présente aucune difficulté.

## Carburant

**Brasilia**

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Super (le Litre) | 2,10 | 0,58 |
| Ordinaire (le Litre) | 2,03 | 0,56 |

**Récife**

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Super Sans Plomb (le Litre) | 3,26 | 0,90 |

| | | |
|---|---|---|
| Ordinaire (le Litre) | 3,22 | 0,89 |

**Rio de Janeiro**

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Super Sans Plomb (le Litre) | 2,93 | 0,81 |
| Ordinaire (le Litre) | 2,86 | 0,79 |

**Sao Paulo**

| | reals | euros |
|---|---|---|
| Super Sans Plomb (le Litre) | 3,87 | 1,07 |
| Ordinaire (le Litre) | 3,29 | 0,91 |

*Données 2005*

Il existe au Brésil, un carburant à l'alcool. Son prix est de 0,58  le litre.

Il n'y pas d'essence au plomb ; **le diesel est interdit pour les voitures de tourisme**.

# Transport

## Sécurité

Vous pouvez consulter la rubrique " Conseils aux voyageurs > Transports " sur le site du ministère des Affaires étrangères et européennes.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Etat du réseau routier

La liberté de circulation est totale sur tout le territoire. L'état général du réseau routier est médiocre. En plus des routes à 4 voies, il existe plusieurs autoroutes à péages reliant les grandes villes. Les routes, principales et secondaires, sont en règle générale dangereuses en raison du manque d'entretien, de l'indiscipline et de la violence des conducteurs. Il est déconseillé de circuler de nuit et d'effectuer de longs trajets.

**Pour en savoir plus**

- " Conseils aux voyageurs " sur le site du ministère des Affaires étrangères et européennes.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Modes de transport préconisés localement

En raison de l'immensité du territoire, les moyens de transports privilégiés sont l'avion et l'autocar :

- le réseau d'autobus (plusieurs compagnies) est bien développé et le prix des trajets modique ;
- les nombreuses liaisons aériennes intérieures sont assurées par les compagnies locales ;

Le réseau ferroviaire interurbain est quasi inexistant.

Les transports urbains :

- le métro, avec un réseau assez peu développé, existe dans les principales villes du pays : Brasilia, Rio de Janeiro,

Sao Paulo, Recife, Belo Horizonte, Fortaleza et Porto Alegre ;
- Rio de Janeiro et Sao Paulo disposent d'une très bonne desserte des compagnies de bus.

Les taxis collectifs se montrent de plus en plus nombreux (déconseillés à Recife).

Tous les taxis individuels possèdent un compteur. Il est conseillé aux clients d'en exiger son utilisation. Deux tarifs sont en vigueur : tarif 1 la journée ; tarif 2 la nuit, le dimanche et les jours fériés.

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

# Santé

## Conditions sanitaires et médicales

Pour en savoir plus sur les conditions sanitaires et médicales de certaines villes brésiliennes, vous pouvez consulter le site du CIMED (Comité d'Informations Médicales) : www.cimed.org/

- Belem : www.cimed.org/fiche.asp?id=27011
- Brasilia : www.cimed.org/fiche.asp?id=26840
- Recife : http://www.cimed.org/fiche.asp?id=27128
- Rio de Janeiro : http://www.cimed.org/fiche.asp?id=27350
- Sao Paulo : http://www.cimed.org/fiche.asp?id=26957

**Pour en savoir plus**

- La rubrique santé de " Conseils aux voyageurs " sur le site du ministère des Affaires étrangères et européennes.

*Dernière mise à jour : 07/05/2009.*

# Emploi, stage

## Marché du travail

### Secteurs à fort et faible potentiel

**Secteurs à fort potentiel**

- le secteur de l'industrie chimique ;
- les banques et les assurances ;
- l'hôtellerie et la restauration ;
- les télécommunications ;
- l'automobile ;
- l'énergie ;
- l'agroalimentaire...

*Dernière mise à jour : 10/08/2009.*

### Barèmes de rémunération

Le salaire minimum mensuel sera porté à 85  (300 reals) en 2005.

Si les ouvriers brésiliens ne sont pas très bien payés, les cadres, dont le niveau de qualification est souvent élevé, sont en revanche généralement bien rémunérés. A fonction égale, **il existe toutefois de grandes disparités régionales dans les niveaux de rémunération**.

C'est à Sao Paulo que les salaires sont les plus élevés mais il en est de même pour le coût de la vie.

## Réglementation du travail

### Emploi du conjoint

Si l'expatrié a un visa temporaire avec contrat de travail, son conjoint a alors droit à un visa temporaire sans contrat de travail, ce dernier étant subordonné au premier.

Si l'expatrié a un visa permanent, son conjoint a droit au même visa.

## Outils pour la recherche d'emploi

### Média

**Sites Internet**

- www.odia.com.br
- www.vagas.com.br
- www.apinfo.com
- www.empregos.net
- www.precisa-se.com.br
- www.curriculum.com.br
- www.curriex.com.br
- www.catho.com.br

- www.rhnetwork.com.br
- www.mariaca.com.br
- www.contacto-rh.com.br
- www.ltm.com.br
- www.timaster.com.br (technologies de l´information, informatique et internet)

## Organismes sur place pour la recherche d'emploi

**Chambre de commerce France-Brésil (CCFB)**

Alameda Itu, 852 - 19° Andar - Sao Paulo 01421- 001
Téléphone : [55] (11) 30 88 22 90 - Télécopie : [55] (11) 30 61 15 53
Courriel : rh@ccfb.com.br - Internet : www.ccfb.com.br/

La CCFB, créée en 1900, publie un annuaire de ses membres qui peut être commandé à partir de son site Internet (rubrique " publications > annuaire ").

Il est également possible de passer une annonce à la rubrique " publications > annonces " ou dans la revue France-Brésil éditée par la Chambre de commerce et diffusée auprès des associés de la CCFB;

**Mission économique**

La Mission économique publie également un annuaire des filiales des sociétés françaises au Brésil. La dernière édition date de 2009 et peut être commandée sur le site Internet d'Ubifrance à l'adresse suivante : www.ubifrance.fr/ rubrique " librairie internationale "

**Comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP)**

**Sao Paulo**
c/o Chambre de commerce France-Brésil à Sao Paulo
Alameda Itu, 852 - 19° andar - Sao Paulo 01421- 001
Téléphone : [55] (11) 30 88 22 90 - Télécopie : [55] (11) 30 61 15 53
Courriel : rh@ccfb.com.br - Internet : www.ccfb.com.br/

Il existe par ailleurs un grand nombre d´agences de recrutement généralistes ou spécialisées et de chasseurs de têtes qui ne recrutent en général que les résidents (ayant une carte de séjour et de travail de permanent).

*Dernière mise à jour : 05/06/2009.*

## Ce que recherchent les recruteurs

Si, pour certains emplois, il n'est pas nécessaire de maîtriser le portugais écrit, il est absolument indispensable de le parler.

L'anglais, langue internationale des affaires, est un plus indéniable ; l'espagnol, en raison de l'émergence croissante du Mercosul, est également un atout.

## Curriculum vitae

### Rédaction

Les candidatures spontanées sont très fréquemment utilisées au Brésil. Mais dans ce cas, il convient de disposer d'un solide réseau de relations.

Longs et détaillés, les CV brésiliens tendent cependant à devenir beaucoup plus épurés et synthétiques. De toute évidence, si le demandeur d'emploi est détenteur d'un visa de travail, il doit le préciser dans les renseignements personnels.

## Lettre de motivation

### Rédaction

**La lettre de motivation, tout comme le CV, doit être rédigée en portugais.**

Il est déconseillé de préparer une lettre-type ; il faut l'adapter à chaque entreprise sollicitée, soit en présentant les grandes lignes d'un projet professionnel, soit en mettant en exergue un différentiel qui convaincra l'entreprise qu'elle a intérêt à engager un Français plutôt qu'un Brésilien.

L'expérience professionnelle est souvent plus importante que le diplôme.

## Entretien d'embauche

### Conduite de l'entretien

Les entretiens, s'ils sont moins formels qu'en France, n'en demeurent pas moins aussi professionnels sur le fond. Il faut donc faire attention à ne pas se laisser entraîner par l'excès de confiance qui peut résulter de ce climat "détendu".

## Opportunités d'emploi et de stages

**Possibilités de stages et/ou d'emplois :**

- **BRASIL FRANCA**
  Agence de tourisme - Sao Paulo
  Site Internet : www.bresil-decouverte.com
  Possibilité de stage dans la gestion et l'accueil de la clientèle française.
- **DOUCE FRANCE**
  Pâtisserie - Sao Paulo
  Site Internet : www.patisseriedoucefrance.com.br
  De réelles opportunités pour des apprentis pâtissiers ouverts et motivés.

(Source : www.entrepreneursfrancais.com )

*Dernière mise à jour : août 2007.*

## Espace partenaires

**EntrepreneursFrancais.com**

Le Brésil est le pays le plus vaste et le plus peuplé d'Amérique latine. Il est la première puissance économique d'Amérique du Sud et se place, au niveau mondial, à la 12ème place. Le pays a réussi des percées importantes dans tous les secteurs. Le Brésil est aussi le plus grand marché d'Amérique latine, avec toutefois une concentration du pouvoir d'achat dans le sud-est (régions de Sao Paulo et de Rio de Janeiro).

L'économie brésilienne, toutefois fragile, tend à se stabiliser et reprend lentement le chemin de la croissance (environ 4%). Sur le plan intérieur, la stabilité politique et l'ouverture économique portent leurs fruits.

Plus de 500 entreprises françaises sont implantées au Brésil, plus la plupart des grands groupes, mais aussi un nombre croissant de PMI-PME qui ont fait le choix stratégique de s'implanter au Brésil pour pénétrer le marché du Mercosur. Plus généralement, les Français sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à ce pays fascinant et plein d'opportunités.

L'économie brésilienne s'ouvre davantage vers les marchés internationaux. Avec son vaste territoire, ses infrastructures, le dynamisme de son économie, le Brésil offre de multiples possibilités de faire des affaires dans pratiquement tous les domaines. Son potentiel de croissance est inestimable. Le Brésil est donc une destination à considérer.

S'il est culturellement plus facile pour un Français de s'intégrer dans un pays comme le Brésil, réussir son intégration demeure pour autant un défi. Le Brésil connaît en effet de sérieux problèmes : bureaucratie, structure juridique lourde, corruption, recrudescence de l'insécurité, infrastructures insuffisantes, système éducatif défaillant, etc.

(Source : www.entrepreneursfrancais.com )

*Dernière mise à jour : 23/08/2007.*

# Protection sociale

## Convention de sécurité sociale

Il n'existe pas de convention de sécurité sociale entre la France et le Brésil.

Nos compatriotes peuvent notamment se trouver dans l'une des deux situations suivantes :

- Travailleurs salariés détachés dans le cadre de la législation française. Pourront également être détachés des ressortissants étrangers travaillant et résidant habituellement en France ;
- Travailleurs français expatriés (salariés, non-salariés, retraités, autres catégories).

*Dernière mise à jour : 03/06/2009.*

## Pour en savoir plus

Pour vous informer sur la protection sociale des Français résidant à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur la protection sociale : www.mfe.org/default.aspx?SID=12098 .

La Maison des Français de l'étranger avec son bureau de la protection sociale vous informe sur les points suivants :

- la Caisse des Français de l'étranger, organisme de sécurité sociale assurant aux expatriés la continuité du régime général ;
- la CRE et l'IRCAFEX. Ces deux organismes prennent le relais des caisses complémentaires de retraite ARCCO et AGIRC ;
- le GARP (groupement des ASSEDIC de la région parisienne) dit "Caisse de chômage des expatriés". Cette caisse permet aux Français de l'étranger de bénéficier des dispositions de l'assurance chômage ;

**Maison des Français de l'étranger**
Bureau de la protection sociale
57 boulevard des Invalides - 75007 Paris
Téléphone : 01 53 69 38 15 - Courriel : social@mfe.org

# Fiscalité

## Convention fiscale

La France et Brésil ont signé, le 10 septembre 1971, une Convention en matière de fiscalité publiée au Journal Officiel du 28 novembre 1972.

Cette convention tend à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus.

Le texte de la Convention peut être obtenu auprès de la Direction des Journaux Officiels, 26 rue Desaix 75727 PARIS Cedex 15, par courrier, par télécopie (01.40.58.77.80), ou sur le site internet du ministère des Finances : http://www.impot.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_1799/fichedescriptive_1799.pdf

Les dispositions conventionnelles qui ont primauté sur les dispositions du droit interne, selon l'article 55 de la Constitution Française, répartissent entre les deux Etats le droit d'imposer les revenus perçus par leurs résidents respectifs.

**Champ d'application de la Convention**

Cet accord a pour objet de protéger les résidents de chacun des Etats contractants en matière d'impôts prélevés directement sur le revenu ou sur les sociétés.

La Convention trouve donc à s'appliquer aux résidents de ces Etats.

**Notion de résidence**

L'article 4, paragraphe 1 de la Convention s'applique aux personnes qui sont considérées comme "résidents d'un Etat contractant" ou de chacun de ces deux Etats.

D'après ce même article de la Convention, une personne est considérée comme "résident d'un Etat contractant" lorsque, en vertu de la législation dudit Etat, elle se trouve assujettie à l'impôt à raison de son domicile, de sa résidence ou de critères analogues.

Au paragraphe 2, l'article 4 fournit des critères subsidiaires permettant de résoudre le cas de double résidence si l'assujettissement à l'impôt ne pouvait suffire.

Ces critères sont :

- un foyer d'habitation permanent ;
- l'Etat où la personne possède le centre de ses intérêts vitaux ;
- l'Etat dans lequel elle séjourne de façon habituelle ;
- à défaut, l'Etat dont elle possède la nationalité.

**Dispositions conventionnelles sur certaines catégories de revenus**

Cette analyse ne tient pas compte des dispositions conventionnelles relatives aux revenus de capitaux mobiliers.

**Traitements, salaires, pensions et rentes**
**Rémunérations privées**
**Principe**

L'article 15, paragraphe 1 précise que les traitements et salaires d'origine privée ne sont, en règle générale, imposables que dans l'Etat où s'exerce l'activité personnelle.

Exceptions à cette règle générale :

**1**) Le maintien de l'imposition dans l'Etat de résidence du bénéficiaire est prévu par le paragraphe 2 du même article sous réserve de trois conditions simultanément remplies :

- le séjour temporaire du bénéficiaire dans l'autre Etat ne dépasse pas une durée totale de 183 jours ;
- la rémunération est payée par un employeur qui n'est pas résident de l'Etat d'exercice ;
- la rémunération ne doit pas être à la charge d'un établissement stable ou d'une base fixe de l'employeur dans l'Etat.

**2**) Il résulte des dispositions du paragraphe 3 de l'article 15 de la Convention que les revenus professionnels des salariés autres qu'intérimaires employés à bord d'un navire, d'un aéronef en trafic international ou à bord d'un bateau servant à la navigation intérieure ne sont imposables que dans l'Etat où se trouve la direction effective de l'entreprise.

**Rémunérations publiques**
**Principe**

L'article 19, paragraphe 1 indique que les traitements, salaires et rémunérations analogues ainsi que les **pensions de retraite** payés par un Etat ou une personne morale de droit public de cet Etat restent imposables dans cet Etat.

**Exception**

Toutefois, en vertu de l'article19, alinéa 2, cette règle ne s'applique pas lorsque le bénéficiaire possède la nationalité de l'autre Etat sans être en même temps ressortissant de l'Etat payeur ; l'imposition est réservée à l'Etat dont l'intéressé est le résident.

D'autre part, en vertu des dispositions du paragraphe 2 du même article, les règles fixées aux paragraphes dudit article ne sont pas applicables aux rémunérations ou aux pensions versées au titre de services rendus dans le cadre d'une activité industrielle ou commerciale exercée par un Etat ou une personne morale de droit public.

Les sommes versées à ce titre sont imposées soit dans l'Etat d'exercice de l'activité (article 15 de la Convention), soit dans l'Etat de résidence du bénéficiaire (article 18, paragraphe 1 de la Convention).

**Pensions et rentes**

L'article 18, paragraphe 1 prévoit que les pensions de retraite de source privée ainsi que les rentes viagères restent imposables dans l'Etat dont le bénéficiaire est un résident.

Cette disposition couvre également les pensions publiques auxquelles les règles de l'article 19 ne sont pas applicables.

**Etudiants, stagiaires, enseignants, chercheurs**
**Etudiants, stagiaires**

L'article 21, paragraphe 1 de la Convention prévoit que les étudiants, les stagiaires d'un Etat qui séjournent dans l'autre Etat à seule fin d'y poursuivre leurs études ou leur formation et qui perçoivent des subsides d'origine étrangère à cet Etat sont exonérés d'impôt par ce dernier Etat.

L'article 21, paragraphe 2 prévoit qu'un étudiant d'un Etat qui séjourne dans l'autre Etat uniquement en vue d'obtenir une formation pratique relative à ses études et qui perçoit une rémunération est exonéré d'impôts par ce dernier pendant une durée de deux ans.

**Enseignants, chercheurs**

L'article 20 précise que les rémunérations versées aux enseignants et chercheurs résidents d'un Etat se rendant temporairement dans l'autre Etat en vue d'y exercer une activité pédagogique ou de recherche pendant une période **ne dépassant pas deux ans** dans une université, un collège, une école, un établissement de recherche ou autre restent imposables dans l'Etat de résidence.

**Autres catégories de revenus**

**Bénéfices industriels et commerciaux**

L'article 7, paragraphe 1 dispose que les entreprises industrielles et commerciales sont imposables sur le territoire où se trouve un établissement stable.

**Bénéfices des professions non commerciales et des revenus non commerciaux**

L'article14, paragraphe 1 dispose que les revenus provenant de l'exercice d'une profession libérale ou d'autres activités indépendantes sont imposables dans l'Etat sur le territoire duquel se trouve l'installation permanente où s'exerce de façon régulière l'activité personnelle.

Les revenus que les professionnels du spectacle ainsi que les sportifs réalisent en cette qualité dans l'un des deux Etats, à titre indépendant, restent imposables dans l'Etat d'exercice de l'activité selon les dispositions de l'article 17 de la Convention.

L'article 12, paragraphe 1 pose en principe que les revenus non commerciaux (redevances et droits d'auteur) sont imposables dans l'Etat de résidence du bénéficiaire. Sous couvert de la production de formulaires spécifiques remis auprès des autorités fiscales de l'Etat dont relève le créancier des revenus, il peut y avoir imposition dans l'Etat d'où proviennent ces catégories de revenus à des taux différents (10 % droits d'auteur, 25 % redevances pour l'usage d'une marque, 15 % autres cas).

**Revenus immobiliers**

L'article 6, paragraphe 1 dispose que les revenus des biens immobiliers y compris les bénéfices des exploitations agricoles sont imposables dans l'Etat où ils sont situés.

Cette règle s'applique également aux gains provenant de la cession ou de l'échange desdits biens ou droits selon les dispositions de l'article 13, paragraphe 1.

En ce qui concerne les gains provenant de l'aliénation de tous biens autres que mobiliers ou immobiliers, le paragraphe 3 de l'article 13 précise qu'ils restent imposables dans l'Etat de résidence du cédant.

**Elimination de la double imposition**

L'élimination de la double imposition pour les résidents de France qui perçoivent des revenus de source brésilienne s'opère aux termes du paragraphe 2 de l'article 22 selon le régime de l'imputation.

Les revenus de source française ou brésilienne pour lesquels le droit d'imposer est dévolu à titre exclusif à l'un des deux Etats doivent être maintenus en dehors de la base de l'impôt français (article 22, paragraphe 2-a), réserve faite toutefois de leur prise en compte pour la détermination du taux effectif.

Le calcul du taux effectif se décompose par la détermination d'une cotisation de base correspondant à l'ensemble des revenus de source française ou étrangère passible de l'impôt français suivant les règles de la législation interne en l'absence de Convention.

L'impôt exigible est donc égal au produit de la cotisation de base par le rapport entre le montant net total des revenus conventionnellement imposables en France et le montant total du revenu net d'après lequel le calcul de ladite cotisation de base a été effectué.

Au résultat ainsi obtenu peuvent être appliquées les réfactions prévues par la loi interne.

# Fiscalité du pays

## Barème de l'impôt

**Impôt sur le revenu des personnes physiques**

Au Brésil, la détermination de la base imposable est très large et comprend les salaires, mais aussi la plupart des avantages octroyés par l'employeur tels que la prise en charge des frais de scolarité, de déménagement, les primes de logement, les primes d'expatriation. En revanche, les prélèvements mensuels sur salaires, de l'ordre de 8% (FGTS), capitalisés sur le compte nominatif et bloqués en faveur du salarié, ne sont pas imposables.

| Revenu annuel (en reals) | Taux | Part déductible de l'assiette |
|---|---|---|
| de 0 à 10.800 | 0 % | - |
| de 10.800 à 21.600 | 15 % | 1 620 |
| au-delà de 21.600 | 27,5 % | 4 320 |

Le taux d'imposition pour le revenu des étrangers considérés non résidents est passé de 15 à 25%. Ainsi, les personnes physiques étrangères qui se trouvent à l'étranger au service d'entreprises sises au Brésil, avec ou sans contrat de travail, aussi bien que celles arrivées au Brésil sans contrat de travail et qui y séjourneront moins de 6 mois, voient leurs revenus imposés à la source avec un taux de 25%.

**Déductions possibles**

- Cotisations de sécurité sociale ;
- Participation à des fonds de pension brésiliens dans la limite de 12% du salaire brut ;
- Plans de santé privés brésiliens agréés ;
- Dépenses médicales ;
- Dépenses de scolarité (jusqu'à 1700 reals par enfant).

## Quitus fiscal

Un expatrié peut solder son compte en fin de séjour ; il est cependant nécessaire de fournir un quitus fiscal.

## Coordonnées des centres d'information fiscale

L'information sur la fiscalité est disponible sur le site de l'administration fédérale des impôts :
www.receita.fazenda.gov.br

# Scolarisation

## Scolarisation dans le système français

Pour toute information sur la scolarisation dans le système français à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur les études et la scolarisation à l'adresse suivante : www.mfe.org/Default.aspx?SID=12102 .

Vous y trouverez des renseignements sur :

- les établissements français du primaire et du secondaire à l'étranger ;
- les bourses scolaires et la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger ;
- les possibilités qui s'offrent à vous si votre enfant ne peut être scolarisé à l'étranger dans le système français (enseignement à distance par le CNED, programme français langue maternelle (FLAM), internats en France) ;
- les épreuves du baccalauréat à l'étranger ;
- les bourses d'études supérieures en France et à l'étranger ;
- l'équivalence des diplômes.

## L'enseignement supérieur

Il est possible de poursuivre des études supérieures au Brésil, dans toutes les disciplines, dans les universités publiques ou privées, après avoir passé le "Vestibular". L'entrée dans les bonnes universités est assez difficile.

# Pour en savoir plus

## Librairies spécialisées

**L'Astrolabe**
46 rue de Provence - 75009 Paris
Tél. : 01 42 85 42 95 - Télécopie : 01 42 82 11 62

**L'Harmattan**
16 rue des Ecoles - 75005 Paris
Tél. : 01 40 46 79 10 - Télécopie : 01 43 29 86 20
Courriel : harmattan1@wanadoo.fr
Internet : www.librairieharmattan.com et www.editions-harmattan.fr

**Itinéraires Livres Voyages**
60 rue Saint Honoré - 75001 Paris
Tél. : 01 42 36 12 63 - Télécopie : 01 42 33 92 00
Courriel : itineraires@itineraires.com - Internet : www.itineraires.com

**Ulysse**
26 rue Saint Louis en l'Ile - 75004 Paris
Tél. : 01 43 25 17 35 - Télécopie : 01 43 29 52 10
Courriel : ulysse@ulysse.fr - Internet : www.ulysse.fr

**Librairie Lusophone**
22, rue du Sommerard
75005 Paris
Tél: 01 46 33 59 39

**Librairie Portugal**
10, rue Tournefort
75005 Paris
Tél: 01 43 36 34 37

**Livraria Portugal**
146, rue Chevaleret
75013 Paris
Tél: 01 45 85 07 82

## Bibliographie


**Des guides**

- *Brésil 2005* : guide du routard. Hachette, 499 p.
- *Brésil 2005*. Le petit futé.
- *Grand guide du Brésil*. Gallimard, 2003, 354 p.
- *Brazil*. Lonely Planet, 2002 (5th edition), 712 p.

**Economie, politique, société**

- *L'essentiel d'un marché Brésil,* Editions Ubifrance, 2008/2009.
- *Pour comprendre le Brésil de Lula* (Roland Denis/Chassi). L'Harmattan, 2004.
- *Brésil, le défi des communautés* (Christian Leray). L'Harmattan, 2004
- *Le Brésil, une grande puissance en devenir* (Paul Claval). Belin, 2004.
- *Le Brésil de Lula* (sous la direction de Jacky Picard). Khartala, 2004.

- *Les enfants du Brésil : 16ème-20ème siècle* (Ligia Costa Leite). L'Harmattan, 2003.
- *Brésil, les nouvelles chances* (Camille Goirand). Problèmes d'Amérique latine, La Documentation française, 2003.

**Littérature**

Sur le site de l'ambassade du Brésil en France (www.bresil.org), consulter la rubrique "Documentation - Littérature en français" pour une riche compilation intitulée "*Auteurs brésiliens traduits en français*" (1998, 124 p.).

## Sites Internet

www.mfe.org (Maison des Français de l'étranger)
www.diplomatie.gouv.fr (Ministère des Affaires étrangères et européennes)
www.diplomatie.gouv.fr (Ministère des Affaires étrangères et européennes - Rubrique "conseils aux voyageurs")
www.aefe.diplomatie.fr (Agence pour l'enseignement français à l'étranger)
www.cned.fr (Centre national d'enseignement à distance)
www.alliancefr.org (Alliances françaises)
www.cimed.org (Comité d'informations médicales)
www.cleiss.fr (Centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale)
www.assemblee-afe.fr (Assemblée des Français de l'étranger)
www.cfe.fr (Caisse des Français de l'étranger)
www.ufe.org/ (Union des Français de l'étranger)
www.francais-du-monde.org/ (Association démocratique des Français à l'étranger - Français du Monde - ADFE - FdM)
www.rfi.fr (Radio France Internationale)
www.tv5.fr (site de la chaîne mondiale de télévision en langue française)
www.france.org.br/ (Ambassade de France au Bresil)
www.france.org.br/rj/francais/index.html (Consulat général de France à Rio de Janeiro)
www.france.org.br/saopaulo/francais/index.html (Consulat général de France à Sao Paulo)
www.france.org.br/recife/francais/ (Consulat général de France à Récife)
www.ccfb.com.br (Chambre de commerce France-Brésil)
www.rioaccueil.com.br (Rio accueil - accueil francophone à Rio de Janeiro)
www.saopauloaccueil.org.br (Sao Paulo Accueil)
www.aliancafrancesa.com.br/ (Alliance françaisde de Sao Paulo)
www.rioaliancafrancesa.com.br/ (Alliance française de Rio de Janeiro)
www.bresil.org (Ambassade du Brésil en France)
www.mte.gov.br/ (Ministère du Travail et de l'Emploi)
www.fazenda.gov.br/ (Administration fiscale - Ministère des Finances)
www.mpas.gov.br (Ministère de la Prévoyance sociale)